

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Projet de troisième modification du Plan Local d'Urbanisme de MONEIN

Par arrêté du 23 mars 2023, le Président de la communauté de communes de Lacq-Orthez a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de la troisième modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Monein.

La communauté de communes de Lacq-Orthez compétente en matière de planification urbaine a repris et porte la procédure de 3^{ème} modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Monein.

Ce projet a été soumis à l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, qui a émis un avis dispensant le projet d'évaluation environnementale en date du 29 septembre 2022.

L'enquête publique se déroulera du lundi 17 avril 2023 à partir de 10h00 jusqu'au lundi 22 mai 2023 - 17h30 inclus.

Le dossier d'enquête publique du projet de la troisième modification du Plan Local d'Urbanisme pourra être consulté :

- Sous format papier :
 - o En mairie de Monein, sise place Henri Lacabanne – 64360 MONEIN, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 14h00 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.
- Sous format numérique sur les sites internet de la communauté de communes de Lacq-Orthez (www.cc-lacqorthez.fr) et de la mairie de MONEIN (www.monein.fr), accessibles 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

Un accès au dossier dématérialisé est par ailleurs garanti en mairie sur un poste informatique mis à disposition du public sur rendez-vous pris auprès du secrétariat mairie (05.59.21.30.06) du secrétariat urbanisme de la communauté de communes de Lacq-Orthez (05.59.60.73.50).

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra :

- directement consigner ses observations sur le registre d'enquête publique tenu en mairie de Monein, aux jours et heures habituels d'ouverture
- les adresser par écrit au commissaire-enquêteur via l'adresse postale de la mairie : Mairie de Monein place Henri Lacabanne– 64360 MONEIN,
- les transmettre par voie électronique au commissaire-enquêteur, via l'adresse électronique suivante : monein2023@outlook.fr.

Monsieur Pascal CAZENAVE désigné comme commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de Pau, se tiendra à disposition du public en mairie de Monein :

- Lundi 17 avril 2023 de 10h00 à 12h00
- Mercredi 26 avril 2023 de 15h00 à 17h00
- Vendredi 12 mai 2023 de 14h00 à 16h00
- Lundi 22 mai 2023 de 15h30 à 17h30

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, transmis au Président de la communauté de communes de Lacq-Orthez dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus durant un an à la disposition du public à la mairie et sur les sites internet de la communauté de communes de Lacq-Orthez et de la mairie de Monein. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

A l'issue de cette mise à disposition au public, le conseil communautaire en tirera le bilan. Après analyse et éventuelle prise en compte des avis des personnes publiques dites associées et des observations du public, le projet de troisième modification du Plan Local d'Urbanisme sera soumis à approbation du Conseil Communautaire de la communauté de communes Lacq-Orthez.